GROUPE PARTOUCHE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 AVRIL 2022

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2021, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

FAITS MARQUANTS

L'examen de la situation financière et du résultat de l'exercice est fortement impacté par les faits marquants suivants (se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés pour de plus amples détails) :

- Crise sanitaire Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a contraint le Groupe à arrêter l'ensemble de ses activités sur une période d'un peu plus de six mois, à l'exception des jeux online et paris sportifs en Belgique et des jeux online déployés le 16 novembre 2020 en Suisse. Face à la poursuite de cette crise sur l'exercice 2020/2021, la Direction du Groupe a, comme pour l'exercice précédent, continué de mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires, de nature à préserver les établissements du Groupe et leur personnel, et à limiter les conséquences économiques inévitables de cette crise. L'ensemble des mesures prises sont décrites dans les annexes aux comptes annuels et consolidés de la société, pour chacune de ces clôtures.

- Cession de CRANS-MONTANA

Le 18 octobre 2021, Groupe Partouche a conclu un accord de cession portant sur l'intégralité des 57% de parts qu'il détient dans la société Casino de Crans-Montana (Suisse). Cette cession, conditionnée à l'obtention de l'approbation de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), sera finalisée fin janvier 2022.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Aucune évolution notable du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2021.

II.-SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2021 (cf chap.9-1 et 9-2 de l'URD 2021)

1.- Synthèse de l'activité 2021

ACTIVITÉ DU GROUPE

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2021, le chiffre d'affaires consolidé publié du Groupe Partouche atteint 255,7 M€ contre 343,5 M€ en 2020, en repli de -25,6 %.

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

En M€		2021	2020	Variation	Évolution
	France	44,4	81,8	(37,4)	(45,7) %
	Étranger (*)	81,1	58,0	23,1	39,9 %
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		125,5	139,7	(14,2)	(10,2) %
% DU PBJ REEL		35,8 %	26,6 %		
	France	201,8	342,4	(140,6)	(41,1) %
	Étranger	22,9	43,6	(20,8)	(47,6) %
PRODUIT BRUT MAS		224,6	386,0	(161,4)	(41,8) %
% DU PBJ REEL		64,2 %	73,4 %		
	France	246,2	424,1	(178,0)	(42,0) %
	Étranger	104,0	101,6	2,4	2,4 %
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		350,2	525,7	(175,6)	(33,4) %
	France	114,9	216,1	(101,1)	(46,8) %
	Étranger	19,3	26,7	(7,4)	(27,8) %
PRELEVEMENTS GROUPE		134,2	242,8	(108,6)	(44,7) %
	France	46,7 %	50,9 %		
	Étranger	18,6 %	26,3 %		
TAUX DE PRELEVEMENT		38,3 %	46,2 %		
	France	131,2	208,1	(76,9)	(36,9) %
	Étranger (**)	84,7	74,9	9,8	13,1 %
PRODUIT NET JEUX		215,9	282,9	(67,0)	(23,7) %

	France	39,8	60,0	(20,2)	(33,6) %
	Étranger	1,3	2,7	(1,4)	(51,1) %
CA HORS PNJ (***)		41,1	62,7	(21,6)	(34,4) %
	France	(1,4)	(2,2)	0,8	38,1 %
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		(1,4)	(2,2)	0,8	38,1 %
	France	169,7	265,9	(96,2)	(36,2) %
	Étranger	86,0	77,6	8,4	10,9 %
Chiffre d'affaires		255,7	343,5	(87,8)	(25,6) %

(*) Le PBJ, d'une part, des filiales belges de jeux online d'Ostende et de paris sportifs de CKO Betting, et d'autre part, de la filiale suisse de jeux online de Meyrin, sont inclus dans le PBJ de contrepartie et de cercle étranger

(**) Les PNJ, d'une part, des filiales belges de jeux online d'Ostende et de paris sportifs de CKO Betting, et d'autre part, de la filiale suisse de jeux online de Meyrin, sont inclus dans le PNJ étranger pour respectivement 32,6 M€ (contre 23,3 M€ en 2020), 30,8 M€ (contre 20,5 M€ en 2020) et 3,8 M€ (lancement en novembre 2020)

(***) Hors impact du programme de fidélisation

PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ) DU GROUPE

Le Produit Brut des Jeux est en repli de -33,4 % par rapport à celui enregistré sur l'exercice 2020, conséquence directe de la fermeture des établissements du Groupe en France et à l'étranger pendant plus de 6 mois et du maintien en activité des jeux online et paris sportifs en Belgique jusqu'au 31 juillet 2021 (date de la fin de la concession du Casino d'Ostende) ainsi que des nouveaux jeux online en Suisse.

Ainsi, le PBJ réalisé en 2021 s'élève à 350,2 M€ contre 525,7 M€ en 2020. Ce recul est imputable au repli du PBJ des machines à sous (-41,8 %), du PBJ des jeux traditionnels en France (-45,7 %) tandis que le PBJ des jeux traditionnels à l'étranger progresse (+39,9 %) porté par le bond des jeux online et paris sportifs en Belgique et l'introduction des jeux online en Suisse (+54,8 %).

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

En raison de la fermeture des casinos français entre le 1er novembre 2020 et le 18 mai 2021 inclus et des contraintes sanitaires qui se sont appliquées par la suite, le PBJ réalisé en France s'élève à 246,2 M€ contre 424,1 M€ l'exercice précédent, en retrait de 42,0 % (-178,0 M€).

Le PBJ de toutes les formes de jeux est en repli, tant celui des machines à sous qui enregistre une baisse de -41,1 % (à 201,8 M€) que celui des jeux traditionnels en baisse de -45,7 % (à 44,4 M€) impacté par le recul du PBJ des jeux traditionnels sous leur forme électronique (-43,8 % à 28,3 M€). Néanmoins, leur poids prépondérant continue de progresser et représente 63,7 % du PBJ des jeux traditionnels, contre 61,6 % pour l'exercice précédent.

En revanche, depuis la réouverture des casinos français le 19 mai 2021, le panier moyen a progressé, passant de 71,85 € pour l'exercice précédent à 81,63 € en 2021, soit + 13,6 %.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est en baisse (-2,9 %) et s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 4 815 unités contre 4 959 unités en 2020, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques augmente (+3,34 %) et s'étend à 1 207 terminaux contre 1 168 terminaux en 2020.

ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

Le PBJ réalisé à l'étranger qui s'élève à 104,0M€, s'inscrit en hausse de 2,4 % (+2,4 M€) grâce au PBJ online en Belgique (casino et paris sportifs) et en Suisse (casino).

Le PBJ des casinos physiques s'inscrit en recul de 46,8 % en raison d'une part, de l'évolution des casinos suisses: le PBJ total des casinos de Meyrin et Crans-Montana enregistre une baisse cumulée de 18,4 M€ (-41,6 %) légèrement pénalisé par un effet de change défavorable. Et d'autre part, de la fin de la concession du casino d'Ostende à compter du 28 juillet 2021 au soir.

En Belgique, le PBJ online (casino et paris sportifs) connaît une nouvelle progression de 44,8 % sur l'exercice, d'autant plus remarquable que l'activité a cessé le 31 juillet 2021 à minuit. En Suisse, les jeux de casino online ont été déployés par le casino de Meyrin à compter du 16 novembre 2020, générant 4,9 M€ de PBJ sur l'exercice ; cette activité, encore en démarrage, devrait produire son plein effet au cours de l'exercice suivant 2021/2022.

PRODUIT NET DES JEUX (PNJ)

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ enregistrent une baisse de 44,7 % à 134,2 M€ (France et étranger), le taux moyen de prélèvement enregistrant un recul à 38,3 % (contre 46,2 % en 2020), favorisé par la progressivité des barèmes de prélèvements, ainsi que le faible taux de prélèvement s'appliquant aux jeux online et paris sportifs.

Le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 215,9 M€, en recul de 23,7 % par rapport à 2020 (alors que le seul PNJ à l'étranger affiche une hausse de 13,1 %, porté par la croissance des jeux online et paris sportifs).

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux qui s'élève à 41,1M€, est en repli de 34,4 % (-21,6 M€). La ventilation est la suivante :

Au 31 octobre, en M€	2021	2020	variation	%
Casinos	23,1	49,1	(26,0)	(52,9) %
Hôtels	6,2	4,6	1,6	33,7 %
Autres	11,9	9,0	2,8	31,1 %
CA hors PNJ	41,1	62,7	(21,6)	(34,4) %

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, reculent significativement de 26,0 M€ du fait des fermetures des casinos. Contrairement aux jeux, l'activité de restauration n'a que faiblement repris au cours des mois suivants, en raison des protocoles sanitaires à respecter.

La hausse d'activité du secteur hôtelier de 33,7 % s'explique par un effet de base favorable. Tout d'abord, sur l'exercice précédent, l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence avait été fortement pénalisé, d'une part, par un taux d'occupation très faible lié au confinement et aux restrictions de déplacement et d'autre part, par une réouverture tardive de l'établissement après la fin du confinement, le 10 juillet 2020, en raison de l'achèvement de la phase principale de ses travaux de rénovation. Ensuite, toujours au cours de l'exercice précédent, l'hôtel Cosmos à

Contrexéville avait pâti de la fermeture des thermes de la ville et n'avait ouvert ses portes que 3 mois, du 1er juillet à fin septembre 2020.

Enfin, la progression du secteur « Autres » s'explique principalement par le transfert des activités périphériques hors casino de Divonne dans ce secteur. A l'inverse, le restaurant Le Laurent à Paris pâtit de la crise sanitaire.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -1,4 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -2,2 M€ en N-1).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en forte baisse de 25,6 % (- 87,8 M€) pour atteindre 255,7 M€.

2.- Résultats consolidés

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT / PERFORMANCE SECTORIELLE

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'établit à -46,4 M€ enregistrant une forte baisse de 38,1 M€, pénalisé par la crise sanitaire de la Covid-19, sous l'influence des trois secteurs réunis (cf. Présentation de la performance sectorielle en note 4.1 du chapitre 20.2.1 « États financiers consolidés annuels »).

Cette détérioration du ROC se retrouve essentiellement dans le secteur casinotier.

Le ROC du secteur casinotier devient négatif et atteint (38,5 M€), en recul de 40,0 M€, affecté par les fermetures des casinos du Groupe. L'activité de ce secteur s'inscrit en baisse avec une variation du chiffre d'affaires de -102,3 M€ (-33,0 %), subissant de plein fouet l'effet de la fermeture des casinos du Groupe, baisse cependant atténuée par la réduction générale des charges, notamment celles de personnel (-34,0 M€).

Le ROC du secteur hôtelier souffre toujours des effets de la pandémie mais bénéficie d'un effet de base favorable comme vu précédemment, et progresse ainsi de 0,6 M€ (ROC 2020/2021 : -2,2 M€).

Enfin, le ROC déficitaire du secteur « Autres » s'améliore ; il s'établit à -5,6 M€ sur l'exercice, contre -7,0 M€ pour l'exercice précédent, compte tenu principalement de l'accroissement du ROC des paris sportifs en Belgique (+0,7 M€) et de celui de Partouche Studio (+0,6 M€).

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT / ANALYSE PAR COMPOSANTE DE CHARGES

Les achats et charges externes reculent de 3,9 M€ (-2,9 %), principalement impactés par :

▪ les achats de matières, les frais de publicité / marketing et les coûts d'entretien et de maintenance en recul de respectivement 10,7 M€ (-34,1 %), 6,0 M€ (-39,4 %) et 1,1 M€ (-13,1 %) en lien direct avec la fermeture des établissements et la baisse du chiffre d'affaires des activités annexes ;

▪ en sens inverse, l'évolution à la hausse des charges de sous-traitance (+14,2 M€), principalement liée à l'augmentation des charges attachées aux licences online en Belgique, soit +16,6 M€ de charges corrélativement à la hausse de 19,6 M€ de chiffre d'affaires généré par cette activité (casino online et paris sportifs) ; en revanche, en sens inverse, on constate dans les autres établissements des économies de sous-traitance (gardiennage, nettoyage) réalisées compte tenu de la fermeture des établissements (-2,2 M€) ;

▪ la progression des honoraires relatifs au déploiement des jeux online en Suisse (+2,1 M€) et aux commissions des jeux online en Belgique (+1,1 M€).

Les impôts et taxes sont en diminution passant de 14,0 M€ en 2020 à 10,9 M€ en 2021, soit -22,0 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 104,2 M€, en recul de 32,5 M€ (-23,8 %) principalement en raison des mesures d'aide aux entreprises mises en place par le gouvernement face à la crise sanitaire, notamment le recours au chômage partiel.

L'évolution des amortissements et dépréciations sur immobilisations, en baisse de -4,4 % à 56,1 M€, reflète le ralentissement de la politique d'investissements soutenue de ces dernières années, entravée par la crise sanitaire.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent un produit net de 0,2 M€, contre une charge nette de -7,4 M€ sur l'exercice précédent, sous l'influence essentiellement des dispositifs d'« aides aux coûts fixes » obtenues à hauteur de 10,0 M€ pour lutter contre les conséquences de la crise sanitaire.

RESULTAT OPERATIONNEL NON COURANT

Le résultat opérationnel non courant est un produit de +0,9 M€ contre charge -3,7 M€ en 2020. Il prend en compte les évolutions suivantes :

▪ une hausse significative des autres produits et charges opérationnels non courants (+19,4 M€ contre +0,1 M€ en sur l'exercice précédent) qui s'explique d'une part, par le dénouement des litiges avec l'ONSS (litiges opposant CKO Betting, Ostende et Groupe Partouche International à la sécurité sociale belge au titre de majorations de cotisations sociales imposées à tort aux casinos au cours d'exercices antérieurs) générant un profit non récurrent de 11,8 M€ et d'autre part, par l'indemnisation de 9,5 M€ au titre de l'arrêt d'activité obtenue de BWIN ; ces impacts favorables étant atténués par des amortissements accélérés pratiqués dans le cadre de rénovations initiées ou prévues notamment au sein des casinos de Vichy Grand café et de Lyon Vert à hauteur de 1,1 M€ ;

▪ une dépréciation des écarts d'acquisition significative de 18,5 M€, contre 3,8 M€ en 2020, suite à la poursuite de la crise sanitaire.

RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT NET

Compte tenu de ce qui précède, le résultat opérationnel de l'exercice s'élève à -45,5 M€ contre -12,1 M€ en 2020.

Le résultat financier représente une charge nette de 3,8 M€ contre 1,9 M€ en 2020. Du fait de la fermeture des casinos des deux côtés de la frontière franco-suisse jusqu'au 19 mai en France et au 19 avril en Suisse, et d'une relative stabilité des parités, le gain de change s'est amenuisé de 0,9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, les frais financiers sont repartis à la hausse (+0,5 M€) en lien avec l'augmentation de l'endettement brut du Groupe alors que le taux d'intérêt moyen annuel continue de reculer.

Le résultat avant impôt est une perte de -49,3 M€ contre -13,9 M€ en 2020.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 6,6 M€ contre 1,2 M€ en 2020. Elle comprend un impôt de CVAE de 1,0 M€ et un impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) de 5,5 M€. Les produits non courants enregistrés en Belgique à l'issue des litiges évoqués ci-avant, se voient imposés à hauteur de 5,4 M€. En ce qui concerne les impôts différés, le Groupe a adopté la position prudente de ne pas activer, même partiellement, les déficits fiscaux liés à l'intégration fiscale générés sur l'exercice (contre un produit d'impôt différé actif de +1,8 M€ en 2020). A l'inverse, la charge d'impôt de CVAE diminue compte tenu de l'arrêt d'activité du Groupe sur l'exercice.

Ainsi, le résultat après impôt s'établit à -55,8 M€ contre -15,1 M€ en 2020.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est stable et non significative.

En conséquence, le résultat net est une perte de 55,9 M€ (contre une perte de 15,2 M€ en 2020). Dans ce résultat net, la part du Groupe représente -51,9 M€ contre -17,4 M€ pour l'exercice précédent.

3.- Structure financière :

BILAN

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

Une baisse des actifs non courants de 56,8 M€ en raison principalement,

- de la baisse du poste « immobilisations corporelles » à hauteur de 29,5 M€
- de la diminution du poste « Écarts d'acquisition » pour 24,9 M€, liée à la dépréciation de 18,5 M€ enregistrée sur l'exercice, et au reclassement opéré selon la norme IFRS 5 sous le poste « actifs destinés à être cédés », des Ecarts d'acquisition du casino de Crans-Montana pour 6,4 M€ ;

Une hausse des actifs courants de +51,0 M€ essentiellement due à :

la hausse du poste « clients et autres débiteurs » en raison de créances résiduelles relatives au online belge et à l'arrêt de cette activité (augmentation des dettes Fournisseurs et autres créditeurs en contrepartie , dans l'attente de l'arrêté contradictoire des soldes réciproques avec BWIN), d'une créance de 5,5 M€ liée à l'indemnité à recevoir de la Mairie de Saint Amand, et à l'inverse, d'une baisse des créances du casino de La Grande Motte au titre du contrat de promotion immobilière, consécutives à la livraison de la plupart des lots (baisse des Fournisseurs et autres créditeurs au passif, en contrepartie) ;

- une épargne de trésorerie active de +40,4 M€ corrélée à la mise à disposition d'un deuxième Prêt Garanti par l'État d'un montant de 59,5 M€.

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, reculent de 56,5 M€ et s'élèvent à 315,4 M€ après résultat déficitaire de l'exercice de 55,9 M€.

La dette financière augmente de 40,3 M€ (part courante et non-courante) sous l'effet conjugué de :

- la souscription d'un deuxième Prêt Garanti par l'état à hauteur de 59,5 M€ et de nouveaux crédits pour 4,5 M€ ;
- les trois échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de -8,1 M€, ainsi que le remboursement d'autres emprunts bancaires pour -8,0 M€, et le reclassement opéré selon la norme IFRS 5 du solde des emprunts bancaires du casino de Crans-Montana pour 1,8 M€ ;

le report des échéances de 12 mois des dettes bancaires du Groupe obtenus au cours de l'exercice précédent, la reprise des remboursements étant intervenue majoritairement en avril 2021.

L'emprunt obligataire EuroPP et le crédit syndiqué du Groupe sont contractuellement assortis d'un covenant « Ratio de levier » à respecter à chaque arrêté semestriel et clôture annuelle. Compte tenu des éléments exposés ci-avant (fermeture des établissements du Groupe), ce covenant n'est respecté ni au 30 avril ni au 31 octobre 2021. Toutefois, courant juin 2021, l'investisseur institutionnel portant l'EuroPP ainsi que l'ensemble des banques composant le pool bancaire du crédit syndiqué ont renouvelé leur confiance dans le Groupe et ont tous renoncé au calcul du Ratio de levier aux dates d'arrêté du 30 avril et du 31 octobre 2021, avec prise d'effet rétroactive au 30 avril 2021.

Par ailleurs :

Le poste « Dettes fournisseurs et autres créditeurs » augmente de 24,8 M€ conséquence de la hausse du poste « Organismes sociaux », et des dettes résiduelles relatives au online belge et à l'arrêt de cette activité. A contrario, il diminue en raison de la baisse avances et acomptes reçus au titre du contrat de promotion immobilière du casino de La Grande Motte, consécutive à la livraison de la plupart des lots (cf ci-dessus).

Le poste « dettes d'impôt courant » recule de 3,1 M€, en raison de la compensation entre l'apurement progressif de la dette de prélèvements résiduelle constatée à la clôture de l'exercice précédent et l'inscription en 2021 de la dette d'impôt exigible liée aux produits non courants enregistrés en Belgique à l'issue des litiges évoqués ci-avant.

4.- Évènements récents et perspectives

CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire perdure et les nouvelles restrictions suivantes pénalisent l'activité du Groupe :

▪ fin de la gratuité des tests antigéniques et PCR à compter du 15 octobre 2021 ;

▪ validité des tests antigéniques et PCR réduites de 72h à 24h à compter du 29 novembre 2021 ;

▪ rappel vaccinal obligatoire à compter du 15 décembre 2021 pour les plus de 65 ans et du 15 janvier 2022 pour les plus de 18 ans ;

▪ introduction du pass vaccinal à compter du 24 janvier 2022.

En conséquence, le Groupe maintient toutes les mesures utiles afin de préserver ses établissements et limiter les conséquences économiques inévitables générées par cette situation de crise. De surcroît, le Groupe étudie les possibilités d'aides supplémentaires dont il pourrait bénéficier (nouvelle « aide fermeture » et relèvement des plafonds de certaines catégories d'aides soumis à conditions).

La reprise très satisfaisante des activités à l'issue du deuxième confinement est un élément déterminant, malgré les nécessaires mesures sanitaires mises en place, dans la confiance que le Groupe a sur sa capacité à redémarrer son activité de manière optimale.

CESSION DE CRANS-MONTANA EN SUISSE

Fin janvier 2022, Groupe Partouche finalisera la cession portant sur l'intégralité des 57% de parts qu'il détenait dans le capital de la société Casino de Crans-Montana (Suisse).

Selon les termes du crédit syndiqué du Groupe, la cession du casino de Crans-Montana contribuera soit, pour partie, à la réduction de la dette financière du Groupe, soit à un réinvestissement des sommes.

MIDDELKERKE EN BELGIQUE

La concession du casino de Middelkerke en Belgique débutera le 1er juillet 2022.

EXPLOITATIONS

Le casino de Royat a fait l'objet d'une importante rénovation ayant pour but de recentrer l'activité principale, le jeu, au plus près des clients, en améliorant significativement le parcours utilisateur. Des écrans géants ont été installés dans la rotonde accueillant le public, garantissant une immersion totale dans des univers de contenus très variés. Initié en novembre 2018, le chantier a pris fin en décembre 2020.

Après la rénovation de toutes ses chambres en 2019 et de son restaurant avec sa terrasse bio-climatique, ses cuisines et la création de quatre suites dans son belvédère sur l'exercice 2020, l'attention de l'hôtel Aquabella s'est portée sur ses parties communes dont les travaux se sont achevés en mars 2021.

Le casino de Bandol développe son offre de jeux sur toute la superficie du casino en proposant deux ambiances différentes : l'une centrée sur les machines à sous et l'autre, plus festive, autour des jeux traditionnels électroniques. Le restaurant a également été rénové ainsi que sa cuisine. La livraison a eu lieu en avril 2021.

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, le casino de Hyères procède à la rénovation de son hôtel, de l'auditorium et de la salle de jeux qui sera doublée et s'étendra sur tout le rez-de-chaussée. L'achèvement des travaux est attendu courant 2024.

Des rénovations d'établissements sont également prévus sur l'exercice 2021/2022 à Saint Amand, La Tour de Salvagny, Annemasse, Palavas, La Grande Motte et Vichy sur l'exercice 2022/2023.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2021/2022. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces chantiers et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe.

Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2021.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 4.3.2 « Le risque de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2021.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.
Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2021.

8. Répartition du capital social

Cf Chapitre 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2021.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Déclaration de performance extra-financière et RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 17 du document d'enregistrement universel 2021.

Les informations contenues dans le Chapitre 17.11 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société COMPTA DURABLE SAS, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 7 janvier 2022 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité de la déclaration de performance extra-financière de notre société aux dispositions réglementaires applicables, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration de performance extra-financière ».*

- un avis motivé sur la sincérité des informations RSE de la société publiées dans la déclaration de performance extra financière, qui conclut : « *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations extra financières, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière véridique et plausible* **»**

 y compris les observations suivantes : *« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :*

 • Certains objectifs fixés sur les indicateurs eau et biodiversité sont précisés mais aucun plan d'action n'a été établi pour les atteindre.
 • En matière environnementale, sur l'indicateur eau, en matière sociale, sur l'indicateur heures de formation et pour la 3e année consécutive nous avons constaté plusieurs erreurs qui démontrent l'insuffisance des procédures de collecte et de consolidation des données.
 • Les politiques et les indicateurs sur certains enjeux matériels (ancrage territorial, achats responsables et locaux) ne sont pas définis. »

11. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 17 du document d'enregistrement universel 2021.

12. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques (CIGR) mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- L'enregistrement correct du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont les organes de coordination et du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie de la directrice financière. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année, il est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, la directrice financière, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

13. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 21.1.3 du document d'enregistrement universel 2021 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 avril 2021 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.225-209 alinéa 5 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 7 octobre 2023.

14. Délais de paiement

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

15. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres

(cf. chap.14.2.2 du document d'enregistrement universel)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hormis ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont acquis aucune nouvelle action.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 76 824 €.

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2021, Chapitre 20.2.2 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2021 », et le Chapitre 20.2.2 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(cf. Chapitre 9.2 du document d'enregistrement universel 2021)

L'exercice 2020-2021 a été très fortement marqué par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, qui a contraint le groupe PARTOUCHE à arrêter l'essentiel des activités sur une période un peu plus longue que le premier semestre de l'exercice, en vertu des mesures générales prises par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie. Ce qui a représenté, sauf exceptions, environ 6,5 mois de fermeture pour tous les casinos du Groupe sur l'exercice 2020/2021, contre une durée cumulée de fermeture des établissements de l'ordre de 3 mois au cours de l'exercice précédent. En outre, dans les deux cas, les périodes d'ouverture et les modalités d'exploitation des activités ont été fortement perturbées par la poursuite de la crise sanitaire et les contraintes induites.

Le chiffre d'affaires de l'exercice qui s'élève à 10,3 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui le constitue à hauteur 8,7 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 11,8 M€ contre 13,6 M€ en 2020 et les charges d'exploitation à 18,5 M€ contre 20,4 M€ en 2020.

Le résultat d'exploitation est une perte de -6,7 M€, contre -6,9 M€ en 2020.

Le résultat financier est une perte de -24,8 M€ contre -13,8 M€ en 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, les filiales n'ont pas versé de dividendes sur l'exercice, contre 0,1 M€ en 2020. Les intérêts et charges assimilés sont stables. Les charges et produits financiers sont également impactés par les mouvements sur dotations et reprises de provisions sur titres et comptes courants, liés aux filiales dont la situation nette s'est dégradée.

Le résultat exceptionnel est une perte de -0,6 M€, contre un bénéfice de 0,1 M€ en 2020 sans opérations remarquables en son sein.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2021, une charge d'impôt groupe nulle et une économie d'impôt de 1,9 M€ (neutralisation impôt filiales).

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de 30,1 M€, contre 14,0 M€ en 2020.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 661,3 M€, en augmentation de 2,2 M€ et l'actif circulant atteint 190,3 M€, en hausse de 13,0 M€, en raison principalement de l'augmentation des valeurs mobilières de placement pour 5,1 M€ et de la trésorerie pour 10,6 M€.

Au passif, les capitaux propres sont en réduction de 30,1 M€ et sont ramenés à 394,2 M€, du fait du résultat de l'exercice (-30,1 M€).

Les emprunts et dettes bancaires progressent de 51,3 M€ par rapport à 2020 du fait notamment de la souscription d'un deuxième Prêt Garanti par l'état de 59,5 M€ en avril 2021.

Le capital restant dû au titre de la dette bancaire au 31 octobre 2021 s'élève à 135,2 M€, en sus des 35,0 M€ de dettes d'emprunts obligataires remboursables in fine.

Les « Autres dettes » diminuent de 7,1 M€ essentiellement en raison de diminution nette des dettes intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de (30 050 947) € au compte report à nouveau qui après affectation s'élèvera à la somme de 110 754 401 €.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

D'approuver les conventions suivantes, autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 et suivies d'effet au cours de l'exercice, qui ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes **:**

Conseil de surveillance du 9 mars 2021 :

- Renouvellement tacite de la convention conclue avec la société SHAL & CO le 28 décembre 2006, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce, et de ses avenants n°1 (2008) et n°2 (2020), pour une nouvelle durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2021

Conseil de surveillance du 9 juin 2021 :

- Autorisation de confier une mission de création de contenus numériques à la SAS Atelier de Paname, dont Mme Salomé Partouche, membre du Conseil de Surveillance, est l'unique actionnaire et Présidente

Nous vous précisons qu'aucune convention réglementée n'a été conclue postérieurement à la clôture de l'exercice.

Nous vous rappelons également les conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs:

- **dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021:**

 - ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 28 janvier 2020, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2019 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 1er novembre 2024.

 - ✓ Décision du 12 juin 2018 de prendre en charge par GPSA des frais de surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018. Le conseil de surveillance a estimé que ces frais devaient être pris en charge par la société GROUPE PARTOUCHE, compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick Partouche et des fonctions clés occupées par ce dernier

 - ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.

 - ✓ Bail de sous-location, portant sur la location par Groupe Partouche SA des locaux de son siège social, conclu avec la filiale Partouche Immobilier pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000 euros (autorisée par le conseil de surveillance du 10 décembre 2019).

 - ✓ Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du grand Casino de Cabourg, à hauteur de 197 175 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2021, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 2 047 276 euros.

- **sans exécution au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021:**

 - ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
 - ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
 - ✓ avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
 - ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
 - ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
 - ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;
 - ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83%. (convention sans exécution depuis la mise en liquidation judiciaire de la société par jugement du 21 février 2017)

Nous vous rappelons enfin que le Conseil de Surveillance a l'obligation de motiver sa décision d'autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, et se doit de réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate que seul, le mandat du représentant des salariés, Monsieur Philippe PERRIN vient à expiration.

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes le Directoire constate que ces mandats sont venus à expiration et nous vous proposons de renouveler le mandat de la société FRANCE AUDIT EXPERTISE et celui de la société MCR WALTER FRANCE, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2027.

3. Services autres que la certification des comptes, rendus par les Commissaires aux Comptes :

Conformément à la loi, le Directoire rappelle le montant des honoraires des Commissaires aux comptes, au titre des services autres que la certification des comptes, fournis au cours de l'exercice 2020/2021

Le Comité d'Audit a approuvé le principe et les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à la préparation en janvier 2021, d'une attestation fournie dans le cadre de l'évaluation des pertes d'exploitation liées à la crise sanitaire, déterminées par référence au contrat d'assurance des sociétés du Groupe avec la compagnie Allianz.

Le montant des honoraires versés à ce titre est de 10 000 € HT pour MCR, et 10 000 € HT pour FAE.

○○○○○

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire